



REAC EC R482 2

Catégories (A, B1, B2, C1, C2, D, E, F, G) RÉACTUALISATION DES CONNAISSANCES À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGIN DE CHANTIER

PUBLIC VISÉ

Tout le personnel destiné à la conduite d'un engin de chantier, ayant suivi une formation initiale, ou détenteur du CACES®.

PRÉ REQUIS

- Aptitude médicale pour la conduite des engins concernés
- Avoir les notions de travaux à proximité de réseaux aérien (QCM IPR niveau opérateur minimum),

DURÉE

10,5 h

NOMBRE DE PARTICIPANTS

4 maximum

LIEU

Dans nos centres de formations ou dans vos locaux

ÉQUIPEMENTS STAGIAIRES

- Chaussures ou bottes de sécurité
- Vêtement haute visibilité
- Casque avec jugulaire + protection auditive
- Gants



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Nos formations peuvent vous être accessibles. Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation.

Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr

Autres sources d'informations   

OBJECTIFS

- Maintenir les compétences nécessaires à la conduite d'engin de chantier concerné en situation de travail,
- Réactualiser les connaissances théoriques et savoir faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier concernés,
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à leur utilisation,
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Moyens pédagogiques

- Exposé participatif et/ou démonstration
- Apprentissage et mise en application
- Livret remis aux stagiaires

Moyens techniques

- Salle de formation
- Ordinateur et Vidéo-projecteur
- Support de cours
- Espace d'évolution permettant la pratique en sécurité, avec matériel pédagogique (plots,...)

Moyens d'encadrement

- Formateur en mobilité levage détenant le CACES®
- VIVALIANS est un organisme national certifié par AFNOR sous le numéro K-50057

Contexte réglementaire :

- Code du travail Art R.4323 55, R.4323 56, Arrêté du 02/12/1998, Circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999, Décret n 2015 172 du 13/02/2015. Arrêté du 15/02/12 modifié, Arrêté du 22/12/2015

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET

- Feuille d'émergence
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

MODALITÉS D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Attestation de fin de formation avec avis permettant à l'employeur, s'il le souhaite :
 - d'établir une autorisation de conduite « après avoir vérifié que l'opérateur détient l'intégralité des pré requis nécessaires »,
 - d'inscrire le salarié sur un test CACES®

* Autorisation d'intervenir à proximité des réseaux

Centre
de formation
AGRÉÉ AIPR*

www.vivalians.fr



VIVALIANS
L'Humain au cœur de la dynamique sécurité



REAC EC R482 2

Catégories (A, B1, B2, C1, C2, D, E, F, G)
 RÉACTUALISATION DES CONNAISSANCES
 À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES ENGINES
 DE CHANTIER

PROGRAMME

CONNAISSANCES THEORIQUES 4 HEURES

| | | |
|----------------------------------|---|----------|
| Module A1 | Connaissance générales | 5 items |
| Module B1 | Technologie des engins de chantier | 7 items |
| Module C1 | Les principaux types des engins de chantier les catégories de CACES® | 2 items |
| Module D1 | Règles de circulation applicables aux engins de chantier | 3 items |
| Module E1 | Risques liés à l'utilisation des engins de chantier | 2 items |
| Module F1 | Exploitation des engins de chantier | 10 items |
| Module G1 | Vérifications d'usage des engins de chantier | 2 items |
| Contrôle de connaissances | Vérification de la compréhension de l'ensemble des 7 modules au travers d'un QCM. | 31 items |

SAVOIR FAIRE PRATIQUES 6,5 HEURES

| | | |
|---------------------------------|---|---------------|
| Module A2 | Prise de poste et vérification | 10 items |
| Module B2 | Conduite et manoeuvres | 6 items |
| Module C2 | Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien maintenance | 6 items |
| Module D2 (en option) | Conduite au moyen d'une télécommande | 5 items |
| Module D2 (en option) | Chargement/déchargement sur porte engins, (si passage CACES®, le module est obligatoire pour les cat A et G) | 6 items |
| Contrôle du Savoir faire | Vérification de la compréhension de l'ensemble des modules au travers d'une mise en situation travail simulé. | 22 à 23 items |